

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 15

Artikel: Une jolie histoire : à propos de la loi de Lynch
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193569>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

jour *Elle* en chemin de fer. En dépit de ses gants, je reconnais sans peine qu'elle est toujours en deçà du grand cap.

Aux approches de la quarantaine on a des allures moins empruntées. Je me risque à parler du beau temps.

Comme moi, elle n'est plus empruntée et, bien qu'en Suisse la consigne soit de ne pas répondre, forte de ses trente ans, elle se risque...

La conversation s'engage, elle évoque tout le passé pendant que, extrêmement ému, je fredonne le vers typique :
Quoi ? tu m'aimais !... et je ne l'ai point su...

Voilà, mademoiselle, pourquoi on se marie à quarante ans... et, encore, faut-il une bonne rencontre.

Avec tous mes vœux pour que chacun des sexes soit désormais mieux avisé, agréé, Mademoiselle, mes plus sincères souhaits pour votre futur ménage.

Le mauvais danseur.

Une jolie histoire

à propos de la loi de Lynch.

Tout le monde sait que la loi de Lynch, aux Etats-Unis, est la justice populaire se substituant subitement à la justice régulière. Elle tire son nom du fameux juge Lynch, irlandais, qui, au XVII^{me} siècle, et au milieu des difficultés des commencements de colonisation dans la Caroline du Sud, exerçait les fonctions de chef de justice, et dut simplifier la procédure criminelle en confiant au peuple lui-même le châtimement des mal-fauteurs. De là aussi le mot *lyncher*, c'est-à-dire exécuter d'après la loi de Lynch : *lyncher un criminel*.

Quoique cet usage barbare ne se pratique plus que dans les Etats les moins peuplés de l'Ouest et du Sud-Ouest, on en trouve de nombreux restes dans les mœurs des Etats-Unis. Il n'est pas rare d'y voir la foule, sous l'empire de l'indignation, et craignant qu'un coupable, normalement traduit devant un jury, ne lui échappe, le punir elle-même à sa façon, et l'on sait qu'elle n'y va pas de main morte ! Quelquefois, on n'attend même pas l'arrestation du meurtrier, on se précipite sur celui que l'opinion désigne comme l'auteur probable du crime, et, sans lui donner le temps de dire ouf ! on lui fait au galop son affaire. C'est un genre d'exercice qui est fort enraciné dans les coutumes américaines. Le lynchage est très « couleur locale. »

Cependant il y a des Américains qui commencent à trouver cette pratique quelque peu indigne d'un peuple civilisé et libre. Aussi il y eut dernièrement dans une ville du Texas un meeting organisé par des citoyens raisonnables contre cette survivance de la barbare loi de Lynch.

Des orateurs se succédèrent à la tribune et il y eut des discours admirables.

On y entendit des gens, qui avaient contribué à quelques-unes de ces exécutions sommaires, confesser leurs fautes. D'autres avec des flots d'éloquence, firent valoir que la libre Amérique avait d'autres exemples à donner. L'assemblée était sous le charme. On détestait les anciennes violences ; on s'épouvantait de la responsabilité prise jusque là par les lyncheurs ; on maudissait ces bourreaux ; on s'étonnait qu'on eut pu jamais se porter à ces actes de sauvagerie.

L'émotion était à son comble. La motion proposée allait être acclamée. Il n'y eut qu'un opposant, qui escalada avec peine la tribune. C'était un fermier de l'Ouest, qui déclara qu'on pouvait bien voter tout ce que l'on voudrait, mais que cela ne l'empêcherait pas, lui, de se charger de punir en personne quiconque rôderait, dans un méchant but, autour de sa ferme. C'était un simple, ne se souciant que de ses affaires, qui n'avait pas très bien compris la portée philosophique du débat.

Ah ! le pauvre homme... A peine eut-il prononcé cette petite phrase, que de furieuses clameurs retentirent, que des bras menaçants se levèrent, qu'il fut jeté à bas de la plate-forme, qu'on le bouscula, qu'on le meurtrit, qu'une grêle de coups de poing fondit sur lui. Cela lui apprenait, à cet infortuné, les dangers qu'il y a à aller contre les vœux des majorités ! On se le passait de main en main, aveuglé, la figure en sang, le visage tuméfié sous les horions...

— Il faut le lyncher ! cria enfin une voix, toute vibrante de l'indignation qu'inspirait la révolte de cet imprudent contre le sentiment général.

Et il s'en fallut de peu, en effet, qu'il n'eût le sort fâcheux de ces victimes des mouvements populaires contre la bruserie desquels protestait précisément l'assistance. C'est la logique des foules.

Il s'en tira cependant et on le laissa aller, boitant, les vêtements déchirés, suffisamment ébréché, déjà. Mais l'assemblée était en veine de résolutions catégoriques. Ces bons Américains, réunis pour mettre fin à la pratique du lynchage, qu'ils estimaient barbare, ignoble, indigne de leur pays et de leur état de civilisation, commencèrent par décider, à l'unanimité, que celui qui aurait l'audace de parler encore de la loi de lynch serait lui-même immédiatement lynché à la façon classique, sans autres formalités. Et, avec l'intime satisfaction d'avoir fait faire un grand pas à la cause de l'humanité, chacun s'en retourna chez soi.

Délicieux épilogue d'un meeting réformateur, aboutissant au triomphe des idées combattues !... Et dire que, en tous les ordres d'idées et partout, dans la plupart des cas, ainsi va le monde !

(XIX^{me} Siècle).

La vérité sur le climat de l'Islande.

De nombreux journaux ont annoncé dernièrement que les Islandais s'étaient décidés à abandonner en masse leur patrie pour un ciel plus clément et que, d'ici peu, cette terre farouche ne serait plus qu'un désert. Les insulaires auraient renoncé à lutter contre l'hostilité d'une contrée à la fois glaciale et volcanique, brûlée par la lave de l'Hécla et par le froid polaire, et que le refroidissement progressif du globe rendra bientôt absolument inhabitable, à moins que des convulsions sismiques ne l'abiment dans les flots. Et certains journaux s'apitoyaient poétiquement sur « ce tragique exode de tout un peuple. »

A ce sujet, un Islandais, M. Gunlogsen, s'est exprimé en ces termes auprès de la rédaction du journal le *Temps* :

« La plupart de ces renseignements sur l'Islande sont parfaitement inexacts. Ce qui est vrai, c'est que depuis quelques années l'émigration scandinave aux Etats-Unis a pris des proportions considérables : il y a cent mille Scandinaves à Chicago. En Norvège surtout, le mouvement est très marqué, mais a des raisons politiques. Ce n'est pas la misère que fuient ces émigrants, mais bien plutôt la tyrannie aristocratique et religieuse.

L'Islande n'a pas complètement échappé à cet entraînement ; il s'est formé au Canada une colonie islandaise assez importante. Mais jamais on ne verra les Islandais désertir leur île. Le climat n'est pas si terrible qu'on se plait à le dire. Il est rare que la température descende plus de 5 à 6 degrés au-dessous de zéro en hiver. Malheureusement elle est très variable, et les tempêtes sont fréquentes. En été, lorsque les glaçons qui descendent du pôle viennent échouer contre la côte septentrionale, nous avons de la gelée et des ouragans. C'est d'ailleurs ce qui permet à l'Europe, préservée par nous, de jouir en paix du soleil, car lorsqu'au contraire les glaçons contourment l'Islande et arrivent non encore fondus dans l'Atlantique, ils amènent à Paris le froid et les giboulées. Ce sont les sautes brusques de la température, l'âpreté des vents et la fréquence des tempêtes qui privent l'Islande d'arbres et de céréales ; mais la température moyenne n'est nullement incompatible avec la végétation.

L'Islande possède d'admirables prairies, qui nourrissent d'innombrables troupeaux de moutons. Tout ce bétail, ainsi que les chevaux, passent toutes les nuits dehors. Le climat est, d'ailleurs, parfaitement salubre, et la phthisie est à peu près inconnue. Avec les ressources que leur fournissent les pâturages et la pêche, les Islandais ne sont pas si misérables.

Ils souffrent plutôt des moyens prati-